



**RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YEVRE-AURON  
ANNEE 2022**

Adopté en CLE du 9 février 2023

*STRUCTURE PORTEUSE :*



*AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :*



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



# SOMMAIRE

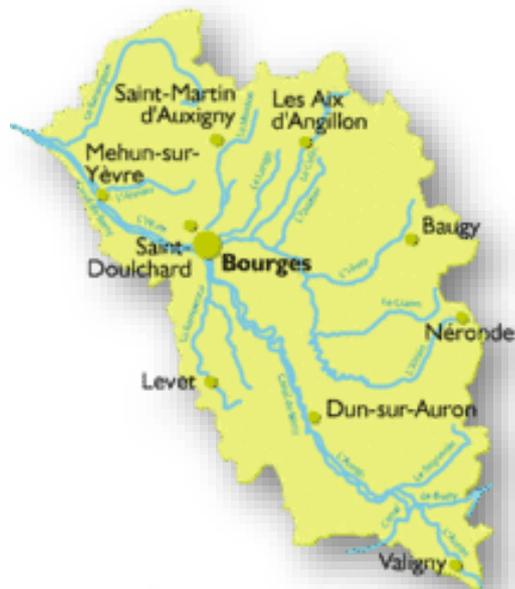
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1 LE CONTEXTE.....</b>	<b>2</b>
1.1 LE BASSIN YEVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU .....	2
1.2 HISTORIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE.....	3
1.3 LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE .....	3
1.4 LA CELLULE ANIMATION DU SAGE .....	5
<b>2 L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE .....</b>	<b>6</b>
2.1 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU .....	6
2.2 LE BUREAU DE LA CLE.....	7
2.3 LES AVIS DE LA CLE .....	7
2.4 LES COMMISSIONS DE TRAVAIL .....	8
2.5 LES REUNIONS INTER-SAGE .....	8
2.6 LA CELLULE ANIMATION .....	8
<b>3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION .....</b>	<b>10</b>
3.1 SITE INTERNET ET LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE .....	10
3.2 WEBINAIRES INTER-SAGE .....	10
3.3 PASTILLES VIDEO « DORIAN ».....	10
3.4 JOURNEES D'ECHANGE ET DE SENSIBILISATION .....	10
<b>4 LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE .....</b>	<b>12</b>
4.1 GESTION CONJECTURELLE DE LA RESSOURCE EN EAU .....	12
4.2 PROJET CAYAC – NAPPE DU JURASSIQUE SUPERIEUR .....	13
4.3 DEMARCHE HYDROLOGIE MILIEUX USAGES CLIMAT BASSIN DU CHER .....	13
4.4 LIFE EAU ET CLIMAT .....	13
<b>5 LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>15</b>
5.1 CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES.....	15
5.2 CONTRATS DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE .....	15
5.3 CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CONCERT'EAU CHER.....	16
<b>6 BILAN FINANCIER .....</b>	<b>18</b>
<b>7 BILAN ET PERSPECTIVES 2023 .....</b>	<b>19</b>

# 1 LE CONTEXTE

## 1.1 Le bassin Yèvre-Auron et les enjeux de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2370 km<sup>2</sup>. Il s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



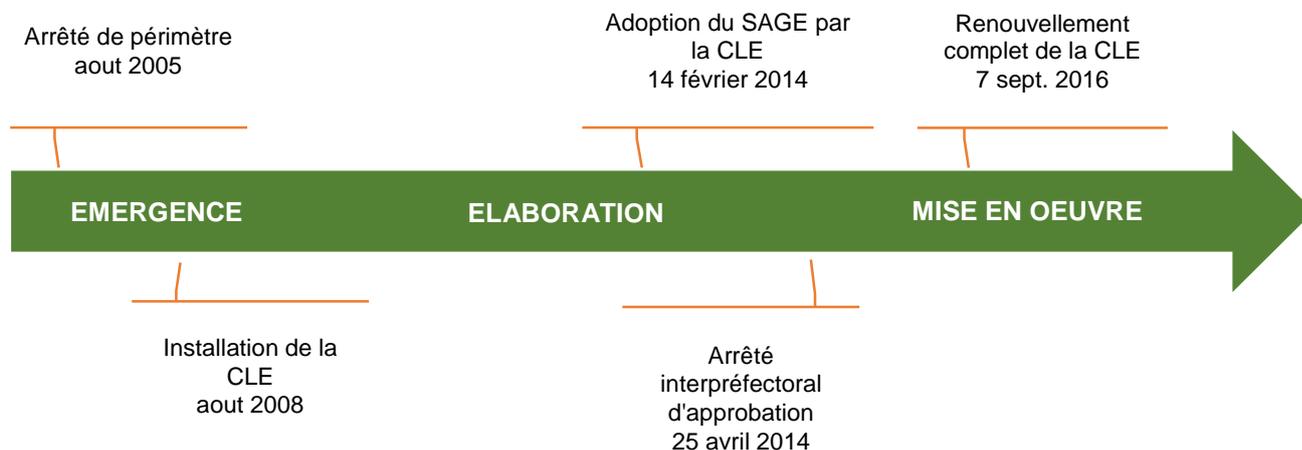
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

## 1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

### Les dates essentielles



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, 2014, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement public Loire.

## 1.3 Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon, l'Auron (le plus important), l'Annain, le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- **21 masses d'eau « cours d'eau »** dont l'état qualifié en 2019 est :
  - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
  - 10 masses d'eau en état moyen,
  - 1 masse d'eau en état médiocre,
  - 5 masses d'eau en mauvais état.

La tendance sur le territoire est à une dégradation de l'état des masses d'eau « cours d'eau », même si cette tendance est à relativiser au regard de l'évolution des méthodes d'évaluation entre l'état 2013 et celui de 2019.

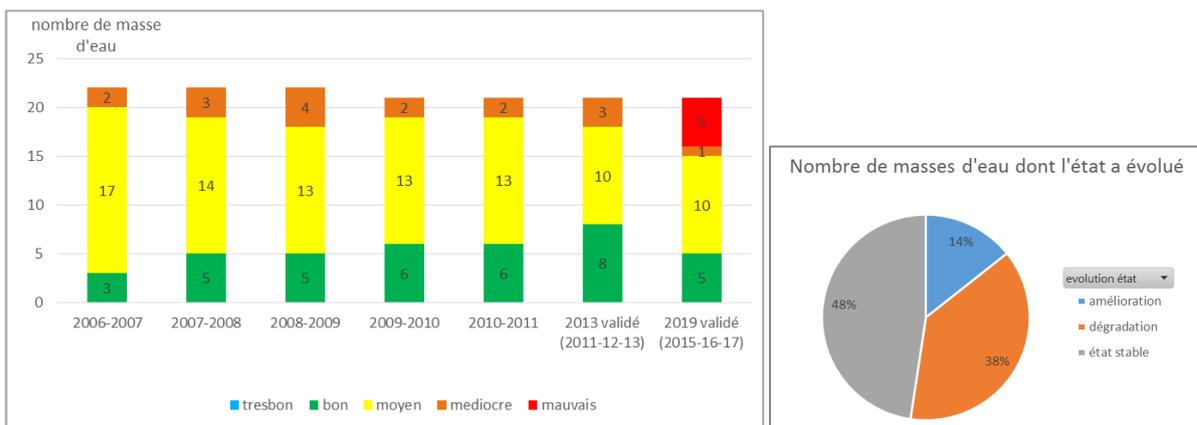


Figure 1: évolution de l'état des masses d'eau du SAGE Yèvre Auron depuis 2006 (figure de gauche) et entre les 2 périodes évaluatives du SDAGE: 2013 et 2019 (figure de droite)

- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry
- 2 masses d'eau « plans d'eau » :
  - en état moyen pour l'étang de Craon,
  - en état médiocre pour l'étang de Goule.
- 11 masses d'eau souterraines :

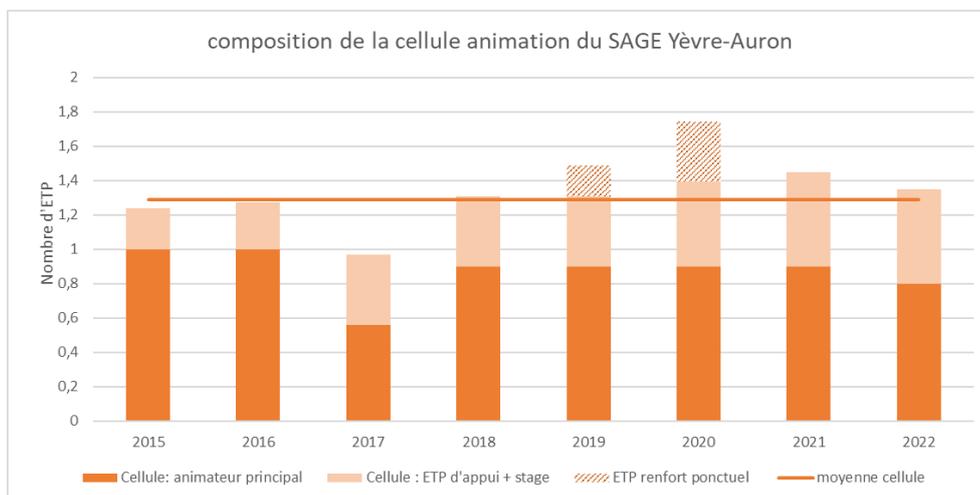
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau		État quantitatif de la masse d'eau	
		2 : bon état	3 : état médiocre	2 : bon état	3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3		2	
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	2		2	
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	2		2	
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	3		3	
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3		2	
FRGG109	Alluvions Cher	2		2	
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2		2	
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2		2	
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2		2	

NB : Les masses d'eau « FRGG132 - Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry » et « FRGG122 - Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire »

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2019 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

## 1.4 La cellule animation du SAGE

En 2022, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.8 ETP). Ce poste de chargé de mission a été appuyé par 0,547 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).



## 2 L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE

### 2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres : 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 7 septembre 2016, au terme du délai légal de 6 ans.

En 2022, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois.

#### Commission du 11 janvier 2022

Membres de la CLE lors de la séance du 11 janvier 2022		
en exercice	présents	votants
43	21	23

Durant cette séance plénière la CLE a :

- validé la prestation du bureau d'étude ANTEA auquel avait été confié l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole sur le bassin Yèvre-Auron ;
- adopté son rapport d'activité 2021 et son programme d'action 2022.

La CLE a également :

- examiné le projet d'Arrêté cadre Sécheresse départemental de l'Allier,
- pris connaissance des dossiers de déclaration reçus en 2021.

#### Commission du 12 octobre 2022

Membres de la CLE lors de la séance du 12 octobre 2022		
en exercice	présents	votants
42	16	20

Durant cette séance plénière la CLE a :

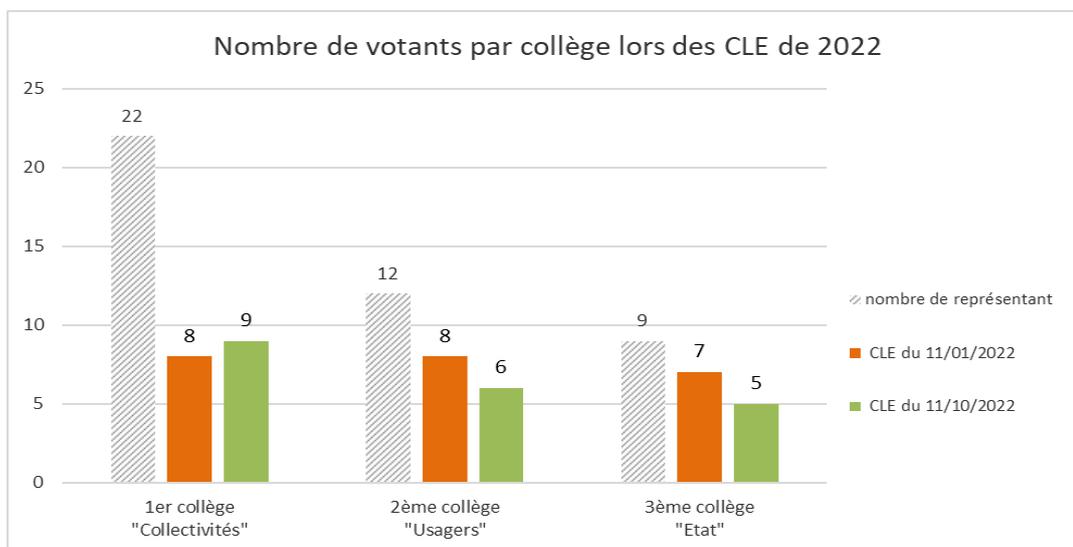
- pris connaissance de l'expertise du BRGM face aux attentes du territoire et a validé le souhait de mobiliser un modèle hydrogéologique maillé pour répondre à ces besoins en terme de connaissance et de gestion de la nappe du Jurassique du supérieur et les cours d'eau sus-jacents liés;
- validé la méthodologie et le montage financier prévisionnel de la démarche HMUC Cher ;
- mis à jour sa feuille de route 2019-2024 ;
- rendu un avis favorable sur le Contrat territorial du Captage d'eau potable du Porche ;
- rendu un avis favorable sur le projet de PLUi des Terres du Haut Berry.

La CLE a également:

- échangé sur la déclinaison opérationnelle des recommandations d'évolution du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole,
- échangé sur la reconstitution complète de la CLE à venir et d'éventuelles propositions d'ajustement ;

- pris connaissance de l'avancement de l'implication de la CLE dans le LIFE eau et Climat.

### Bilan de la participation des membres de la CLE en 2022



## 2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres : 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois en 2022.

### Le Bureau de la CLE s'est réuni le 11 avril 2022.

Lors de ce Bureau, les 11 membres présents ont principalement :

- élaboré le bilan intermédiaire de la feuille de route de la CLE 2019-2024 ;
- cadré et défini les enjeux sur lesquels établir le diagnostic des effets du changement climatique, étape préalable au test de l'outil « intégration du changement climatique dans le document stratégique SAGE » développé dans le cadre du Life Eau et Climat ;
- examiné les recommandations issues de l'évaluation du protocole de gestion volumétrique et établi un plan de déclinaison opérationnelle de ces recommandations.

## 2.3 Les avis de la CLE

En 2022, la Commission Locale de l'Eau, ou son Bureau par délégation, a rendu 3 avis concernant :

- Projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Contrat territorial du captage d'eau potable du Porche – Bourges Plus
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal des terres du haut Berry

Par ailleurs, la CLE a reçu pour information en 2021, 14 copies de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement ou arrêtés (Plan annuel de répartition, arrêté cadre sécheresse 18...).

---

## 2.4 Les commissions de travail

### **Une commission gestion quantitative s'est réunie au cours de l'année 2022.**

Lors de la commission qui s'est déroulée le 29 mars 2022, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau. AREA Berry a présenté ensuite le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2021. Les échanges ont ensuite porté sur les recommandations émises par ANTEA lors de l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole. Les participants se sont attachés à une appropriation de ces recommandations, vérifier leur applicabilité et définir le cadre et la temporalité de leur déclinaison opérationnelle

Les projets en cours ont été discutés : partenariat avec le BRGM sur les effets potentiels des retenues de substitution et des volumes hivernaux ainsi que le la démarche Hydrologie Milieux Usages Climat à l'échelle du bassin du Cher.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'est tenu le 22 février 2022. Un 2<sup>nd</sup> COTEC s'est tenu le 8 décembre pour préparer la commission thématique de 2023.

## 2.5 Les réunions Inter-SAGE

Pour le suivi de démarches mutualisées avec les SAGE voisins, Cher amont et Cher aval, des réunions communes ont été organisées afin d'optimiser la mobilisation territoriale.

Ainsi le **11 mars** 2022 la démarche HMUC Cher a été abordée avec les 3 CLE puis le projet CAYAC et les discussions autour d'un projet de PTGE Cher avec celle du SAGE Cher amont.

Spécifiquement pour le suivi du projet CAYAC, explicité en paragraphe 4.2 page 13, les membres des 2 CLE des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont (membres territorialement concernés) se sont également retrouvés le **16 juin et le 29 septembre**. Cette démarche a également nécessité 2 Comité technique restreint pour caler des éléments méthodologiques notamment.

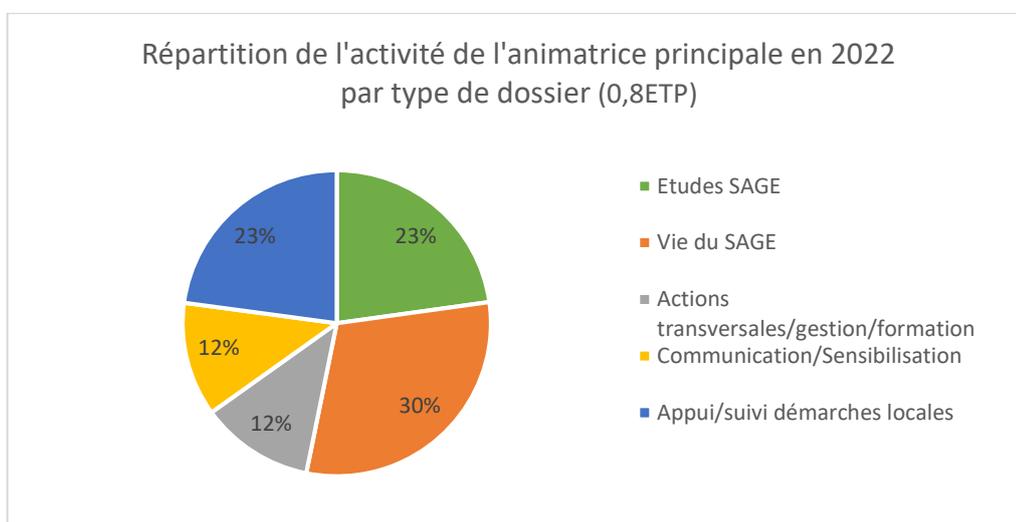
## 2.6 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- le suivi technique et administratif ainsi que la présentation de l'état d'avancement aux instances des études et opérations en cours menées par le SAGE ;
- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteurs de projet ;

- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice principale a ainsi assisté à **44 réunions** organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires ...), réalisé 19 points « bilatéraux » de travail selon les dossiers en cours et pour préparer la journée du 8 novembre avec Bourges Plus et 3 jours de terrain dans le cadre de l'acquisition de connaissance complémentaire sur le lien nappe-rivière (mesures de conductivité hydraulique de lit de cours d'eau).



## 3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

### 3.1 Site Internet et lettre d'information technique du SAGE

Le site a été administré et alimenté par une douzaine d'articles au cours de l'année 2022.

Une lettre d'information technique a été publiée en juin 2022. Elle est consacrée aux résultats de l'étude évaluant les possibilités de décliner de façon opérationnelle des **zones d'expansion de crue**. Elle a été envoyée aux communes et collectivités du territoire.

### 3.2 Webinaires inter-SAGE

Les webinaires initiés en 2021 avaient été appréciés par les membres des CLE, ils ont donc été reconduits en mai 2022 à l'attention des 3 SAGE du bassin du Cher portés par l'EP Loire sur les thématiques suivantes :

- Les **zones humides** : atouts durables pour les territoires, avec l'appui du chargé d'intervention zone humide du SAGE Allier aval ;
- **Démarche HMUC** : stratégie et déclinaison opérationnelle



Plusieurs dizaines de personnes ont assisté à ces visioconférences. L'ensemble des présentations et vidéos sont accessibles sur [le site internet](#) du SAGE.

### 3.3 Pastilles vidéo « Dorian »

En synergie avec les SAGE Cher amont et Cher aval, 6 « pastilles » (vidéos courtes), reprenant le personnage Dorian développé initialement sur le SAGE Sioule, d'environ une minute, ont été produites. Les thèmes portés par ces vidéos portent sur le bassin du Cher et le changement climatique avec chacune un angle différent : la concertation, la connaissance des milieux, la connaissance des usages, les outils de territoire, la communication, les actions.

Les vidéos seront diffusées en 2023.

### 3.4 Journées d'échange et de sensibilisation

#### 3.4.1 Inter SAGE du bassin du cher

Les SAGE Yèvre Auron, Cher aval et Cher amont ont organisé le 24 novembre une journée d'échange dédiée aux membres des 3 CLE sur la thématique « **stockage artificiel de l'eau** ».

Cette journée a posé les bases d'un langage commun grâce aux interventions techniques de l'Office Français de la Biodiversité et du Syndicat du bassin de la Sarthe ainsi qu'aux retours d'expérience sur différents types de stockages artificiels de l'eau :

- Les grands barrages avec EDF et l'Etablissement public Loire
- Les retenues de substitution avec la chambre d'agriculture du Cher et le SAGE Boutonne.

---

Les échanges durant cette journée permettront d'apporter des fondations solides nécessaires pour un débat apaisé sur la thématique plus globale de la gestion quantitative au sein des CLE du bassin du Cher.

Le compte-rendu de la journée, dont la synthèse de Philippe AUCLERC, rédacteur en chef de la Loire et ses terroirs et grand témoin de l'évènement, ainsi que les différentes présentations sont accessibles sur le [site internet](#) du SAGE.

#### 3.4.2 « RDV de l'eau » de Bourges Plus

Le SAGE a été partenaire des « RDV de l'eau » du 8 novembre 2023 organisé par Bourges Plus qui ont mobilisé des collaborateurs de Bourges Plus, des élus et des acteurs socio-économiques du territoire. Plus de 120 personnes ont assisté aux conférences de la matinée présentant les enjeux et les usages de l'eau dans le territoire ainsi que des retours d'expériences remarquables (présentations disponibles sur le [site internet](#) du SAGE).

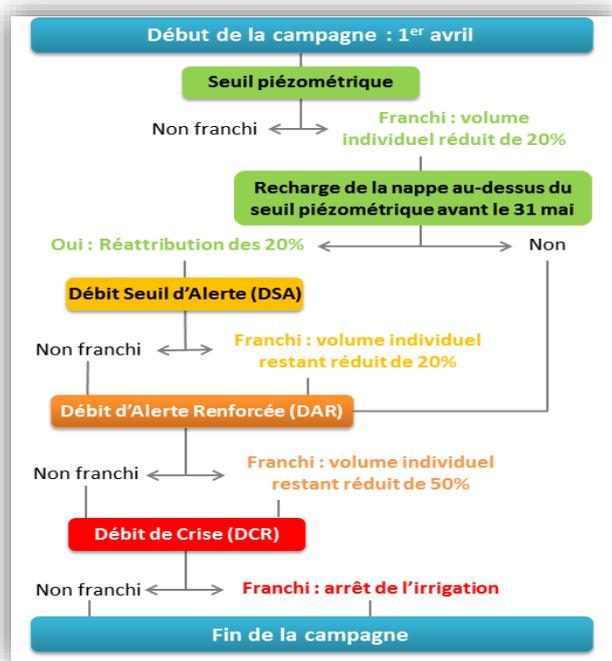
## 4 LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE

### 4.1 Gestion conjecturelle de la ressource en eau

#### 4.1.1 Évaluation du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles sur le SAGE repose sur 2 grands axes :

- un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE),
- une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T selon le protocole de gestion rappelé ci-dessous.



Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis 2007 et est suivi depuis par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment via l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry par arrêté du 3 août 2018.

L'objectif de cette gestion est de permettre **d'anticiper les situations de crises**, de mieux garantir les débits dans les cours d'eau et d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation.

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de ce protocole, la CLE a mené **une évaluation de l'efficacité** de ce protocole de gestion volumétrique.

En 2022, la CLE a validé la prestation confiée à ANTEA Group et a travaillé à établir une déclinaison opérationnelle des recommandations produites par le bureau d'étude.

Les acteurs du territoire se sont bien emparés de la thématique et nombre des recommandations sont ou seront intégrées dans les modes de faire ou les actions à venir (arrêté cadre sécheresse départemental, gestion volontaire par l'organisme unique, études prospectives enclenchées...).

#### 4.1.2 Le suivi de la ressource en eau

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau préfectorale à laquelle participe le SAGE. En 2022, les 3 sous bassins disposants d'indicateur ont fait l'objet de restrictions liées à leurs seuils piézométriques du 1<sup>er</sup> avril, traduisant une vigilance sur la recharge hivernale de la nappe (Yèvre amont, Colin-Quatier-Langis, Auron-Airain-Rampenne).

Les débits seuils d'alerte ont été franchis sur l'ensemble des bassins à partir de début août pour être quasiment tous placés en crise mi-août (sauf Yèvre aval). Les restrictions ont pris fin le 30 octobre, sauf pour Yèvre amont qui a été placé en alerte renforcée jusqu'au 30 novembre.

---

## 4.2 Projet CAYAC – nappe du Jurassique supérieur

Le PAGD du SAGE Yèvre-Auron prévoit un accompagnement à la création des retenues de substitution et collinaires<sup>1</sup> dans ses objectifs 1.2.5 à 1.2.9. Suite aux échanges et travaux conduits par les acteurs de l'eau en 2019 et 2020, dans le cadre de l'élaboration du CT Concert'eau notamment, la CLE souhaite mener une étude des effets potentiels de la substitution et de volumes hivernaux complémentaires.

Pour cela, un partenariat a été développé entre l'EP Loire, structure porteuse du SAGE, et le BRGM dont la convention a été signée en décembre 2021. Le territoire d'étude concerne la nappe du jurassique supérieur commune aux SAGEs Cher amont et Yèvre Auron

2022 a été consacrée à la **conceptualisation** du modèle souhaité : récolte et analyse des données, identification des manques, expression des besoins auxquels les membres de la CLE et acteurs de l'eau souhaitent que le modèle réponde (échelles spatiales, temporelles, indicateurs de réponse etc). L'expertise du BRGM a permis aux membres des 2 CLE de se prononcer sur un choix de modèle à mobiliser : un modèle maillé régional.

Dans le cadre de ce partenariat, les animateurs des 2 SAGE ont proposé de mener des investigations de terrain pour estimer la conductivité hydraulique des lits des rivières, qui constitue un paramètre de calage du modèle à construire. Ce paramètre n'est généralement jamais connu et est systématiquement estimé. 5 jours de terrain ont été dédiés à ces mesures et ont bénéficié du soutien technique des acteurs locaux : Syndicats de rivière, Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques...

2023 sera consacré à la création et le calage du modèle, de nombreuses données devront être récoltées et des hypothèses de traitement validées. Le modèle sera ensuite mobilisé en 2 étapes en 2024 pour répondre aux attentes exprimées sur le territoire :

- simuler 3 scénarios d'exploitation, en lien principalement avec les scénarios construits dans le cadre de l'évaluation économique et financière du CT Concert'eau,
- définir les volumes prélevables, démarche itérative nécessitant un temps de mobilisation conséquent.

## 4.3 Démarche Hydrologie Milieux Usages Climat bassin du Cher

La démarche a débuté en 2022 avec le recrutement d'une chargée de mission dédié en mars, qui a débuté la sectorisation du bassin en unité homogène et la bancarisation de l'ensemble des données nécessaires aux quatre volet.

Elle continuera en 2023 avec le pilotage et suivi des prestations externalisées sur les volets hydrologie et piézométrie, qui serviront à compléter ou renforcer la connaissance, la bancarisation des données, les .

## 4.4 LIFE eau et Climat

**Le projet LIFE Eau&Climat - Supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management** a été lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et durera 4 ans.

---

<sup>1</sup> Substitution = prélèvements anticipés pour le stockage de l'eau en hiver en remplacement d'un prélèvement fait en été / collinaire = alimentée par des eaux de ruissellement

---

L'objectif est d'aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau, en particulier dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

L'objectif est de mettre à disposition un outil Web facilement mobilisable pour l'« *intégration de l'adaptation dans les SAGE et autres documents de planification de l'eau* ». La construction de l'outil a été confiée à Acterra et le SAGE Yèvre-Auron doit tester l'outil.

Au préalable du test de l'outil un diagnostic de territoire a été initié en 2022 par la cellule animation du SAGE avec l'appui de l'animatrice du CT Concert'eau, avec comme éléments centraux :

- la définition des enjeux,
- l'identification des facteurs de vulnérabilité face au changement climatique et ses impacts.

---

## 5 LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE

La Commission Locale de l'Eau incite et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment *via* l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

### 5.1 Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

#### 5.1.1 Bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) a porté un 1<sup>er</sup> CTMA Auron-Airain de 2015-2019.

En 2022, le Syndicat a finalisé le bilan évaluatif de ce 1<sup>er</sup> CTMA et a développé les perspectives à développer dans un 2<sup>nd</sup> contrat. Le SIAB3A a accueilli un technicien de rivière au dernier trimestre, permettant enfin de retrouver une cellule d'animation complète. 2023 sera consacrée à l'instruction administrative et réglementaire du programme d'actions de ce 2<sup>nd</sup> contrat.

#### 5.1.2 Bassin de l'Yèvre

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre a finalisé en 2022 le bilan évaluatif de son 1<sup>er</sup> CTMA Yèvre et affluent 2016-2020 et a mené le diagnostic précis du territoire. Des 1<sup>ères</sup> perspectives d'actions d'un 2<sup>nd</sup> contrat, incluant le bassin du Barangeon, ont été travaillées. 2023 verra la finalisation de ce projet de programme et son instruction administrative et financière.

### 5.2 Contrats de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

#### 5.2.1 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit environ 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an (1 839 001 m<sup>3</sup> en 2020), soit une contribution de 25% de la ressource totale mise en distribution par la collectivité (données RPQS 2020).

En 2022, le bilan évaluatif du 3<sup>ème</sup> contrat - 2017-2022 - a été finalisé par Bourges Plus pour aboutir à un projet de 4<sup>ème</sup> Contrat qui devrait débuter dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

---

### 5.2.2 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Suite aux bons résultats du Contrat territorial 2014-2017, porté par le SMIRNE sur environ 2 000 ha, les taux de nitrates répondent désormais aux diverses réglementations.

La dynamique d'action agricole sur ce territoire a été positivement maintenue grâce à la mise en place d'un Groupe 30000, groupe d'agriculteurs volontaires souhaitant réduire significativement l'utilisation de produits phytosanitaires et s'engager dans la transition agro-écologique.

Un 2<sup>nd</sup> Contrat territorial est en cours d'élaboration sur ce territoire.

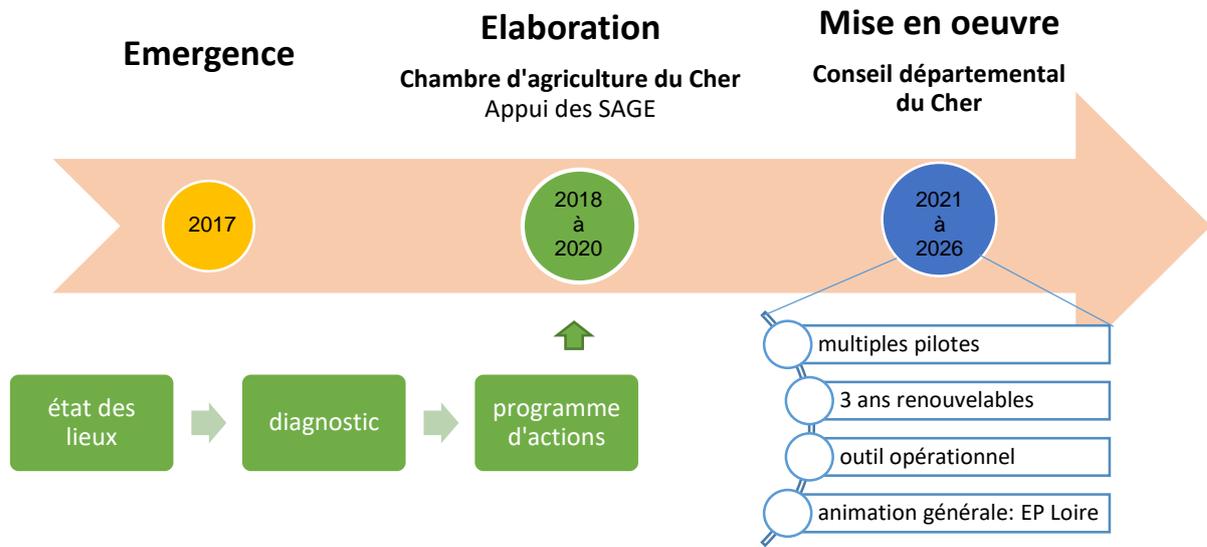
## 5.3 Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative – Concert'eau Cher

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994, en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

Le CT Concert'eau a été signé en 2021 et doit permettre de contribuer à l'amélioration de l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Grâce à l'engagement de 8 pilotes, les actions inscrites sur 2021-2023 ont continué en 2022, notamment :

- accompagnement des agriculteurs à la limitation des transferts en nitrate et phytosanitaire, sur les bassins du Moulon et étang de Villiers ;
- animation et sensibilisation du grand public et de scolaire sur le grand cycle de l'eau ;
- réflexion autour des projets de retenues de substitution, que ce soit par un accompagnement d'agriculteurs irrigants ou par l'attribution en décembre de la prestation « analyse économique et agricoles des projets de retenues de substitution et de création de ressources à l'échelle du territoire ».



## 6 BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement Public Loire, sont à respecter, notamment :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demandes de subvention ;
- procédure de marchés publics.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES*
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation 2022 - 1.446 ETP**	70 432 €
	Frais de fonctionnement	5 298 €
	<u>Sous-total</u>	<b>75 729 €</b>
<u>Etudes*</u>	Conceptualisation CAYAC - partenariat BRGM	28 512 €
	Evaluation du protocole de gestion volumétrique	10 680 €
	<u>Sous-total*</u>	<b>39 192 €</b>
<u>Communication</u>	Site internet	356 €
	Réunion sensibilisation + inter-SAGE	812 €
	Lettre technique	1 556€
	<u>Sous-total</u>	<b>2 723 €</b>
<b>Total prévisionnel 2022*</b>		<b>117 645 €</b>

\* pouvant évoluer (rattachements des factures reçues début 2023)

\*\* en 2022, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,8 ETP)

Les recettes attendues en lien avec les dépenses des actions 2022 sont listées ci-dessous :

	Animation	Communication	Etude
Agence de l'eau Loire Bretagne	60 502 €	1 184 €	25 298 €
Établissement public Loire – (Contributions régionales CVL/Aura Budget recherche)	15 228 €	1 540 €	5 702 €
Partenaires locaux - AREA Berry, Syndicat des irrigants, Fédération de pêche 18	-	-	6 000 €
BRGM	-	-	2 191 €
<b>Total prévisionnel 2022*</b>	<b>75 729</b>	<b>2 732</b>	<b>39 192 €</b>

\* sous réserve des évolutions de dépense – soldes réels

---

## 7 BILAN ET PERSPECTIVES 2023

L'année 2022 a été la huitième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

D'un point de vue administratif, la Commission Local de l'Eau doit être recomposée entièrement selon le L212-4 du Code de l'Environnement. Début 2023 sera donc marqué par ce temps de reconstitution.

Les programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux, contrats de captage, études...) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire.

2022 a été marquée par les phases prospectives de 3 Contrats Territoriaux structurants (2 milieux aquatiques et 1 captage d'eau potable) et la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative de la ressource en eau du bassin du Cher dans le Cher – Concert'eau.

La CLE, grâce au développement d'un partenariat entre l'Etablissement public Loire et le BRGM, a exprimé avec les membres de la CLE du SAGE Cher amont ses besoins en terme de connaissances et de gestion de la nappe du Jurassique supérieur – projet CAYAC. Le BRGM a apporté son expertise en 2022 et propose aux CLE de modéliser cette ressource pour répondre aux effets potentiels du développement de projets de substitution et de volumes hivernaux, qui seront par ailleurs étudiés d'un point de vue filières agricole par le CT Concert'eau. Le modèle pourra ensuite être mobilisé dans le cadre de la démarche HMUC – Hydrologie, Milieux Usages Climat – Cher pour la redéfinition des volumes prélevables

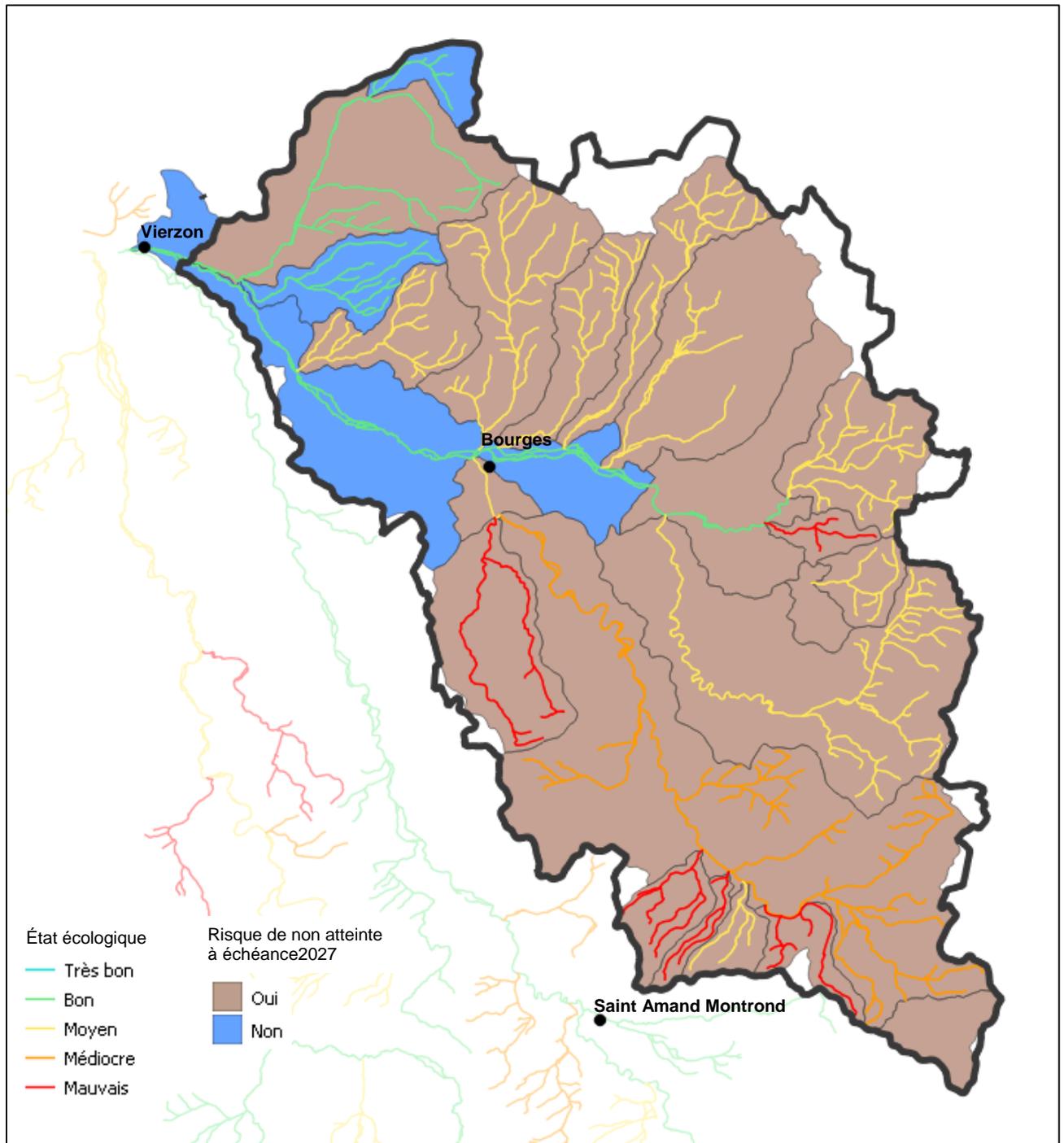
Suite à l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole, mis en œuvre depuis 10 ans sur le territoire, la CLE a travaillé en 2022 à prioriser et décliner de façon opérationnelle les axes de travail proposés par le bureau d'étude. Elle continuera en 2023 à suivre l'état d'avancement de cette déclinaison opérationnelle et alimentera tous les axes relevant de son intervention, notamment sur le volet prospectives et connaissances.

En 2022, la Commission Locale de l'Eau a continué de mener sa réflexion préalable à la révision du SAGE notamment en contribuant directement au test d'outils développés dans le cadre du LIFE Eau et Climat pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification.

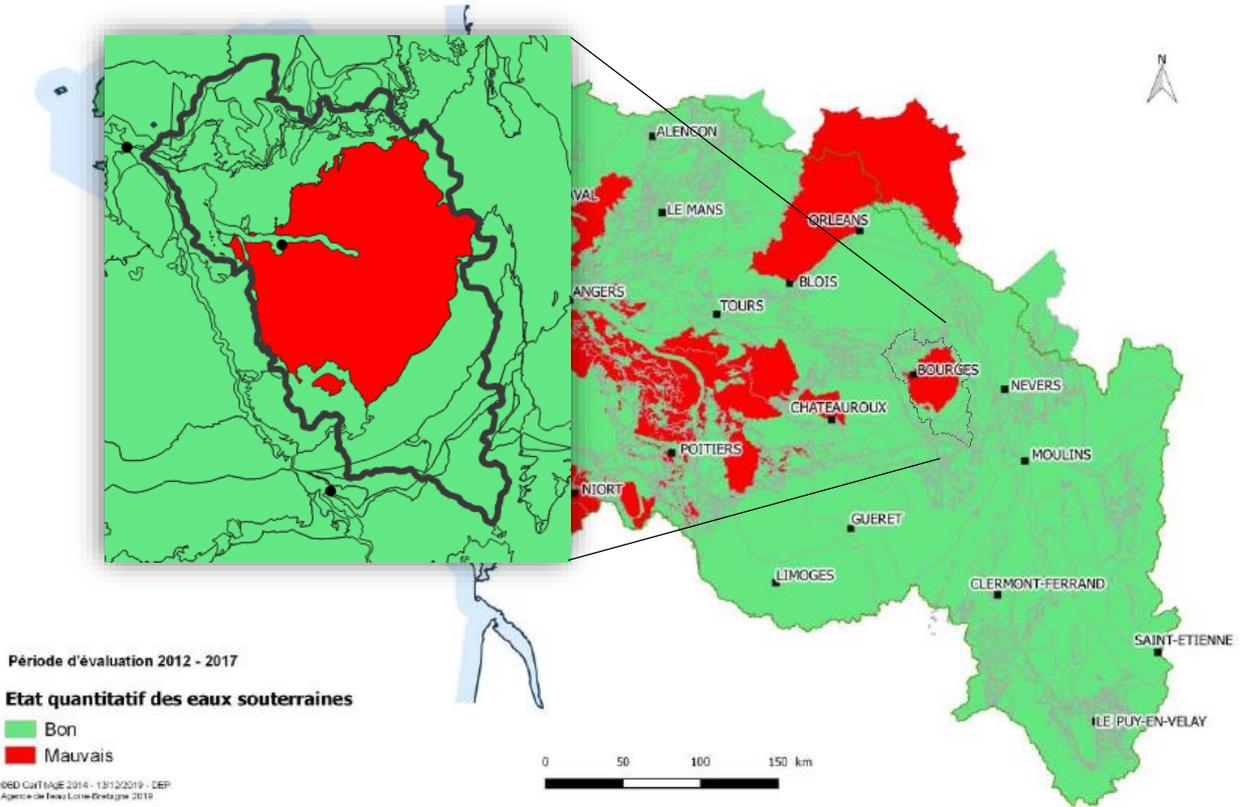
Elle continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et conduira des actions de communications.

**Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2019 – source : AELB**

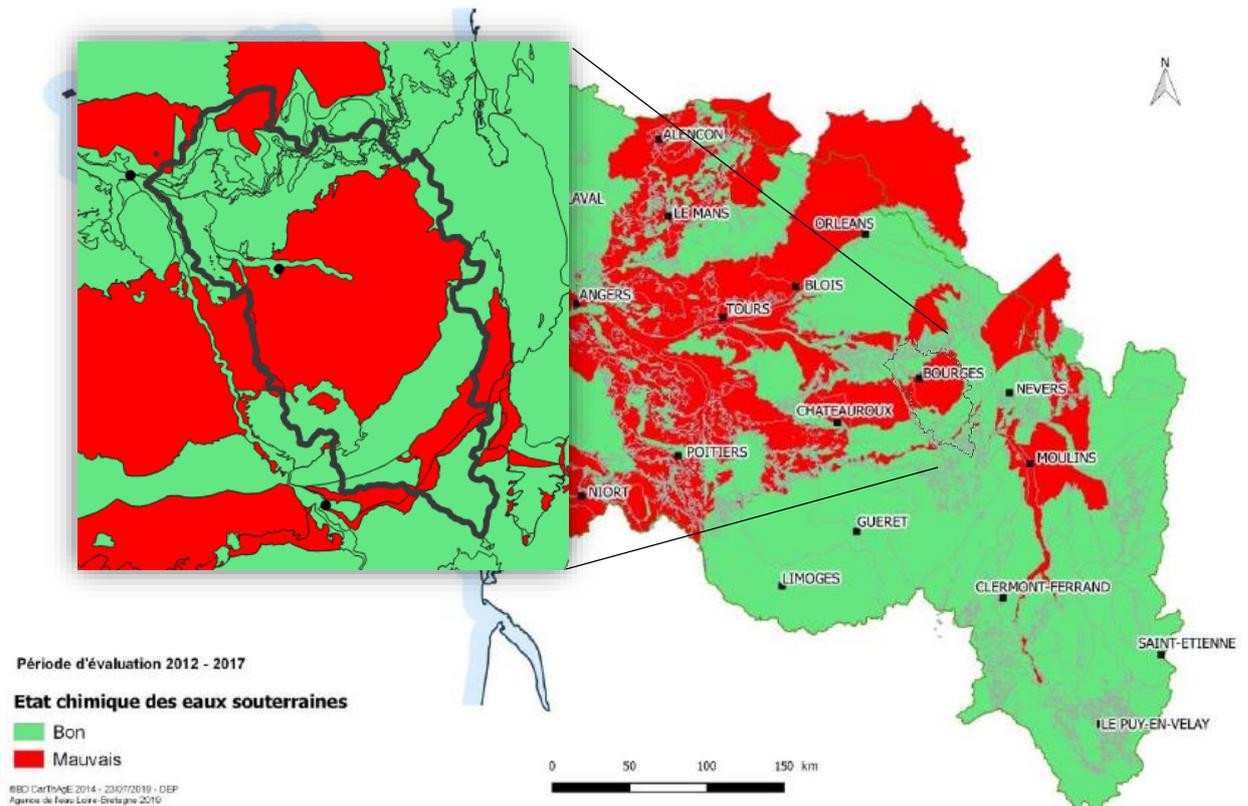
État des masses d'eau superficielles



Carte 44 - Etat quantitatif 2017 des eaux souterraines



Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



**Annexe 2** : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2022

## Partenaires

<b>Thématique</b>	<b>Objet</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Date</b>
<i>Gestion qualitative</i>	Comité de suivi action Moulon Concert'eau	Chambre d'agriculture	04-janv
<i>Gestion quantitative</i>	COFIL Concert'eau	CD18	14-janv
<i>Gestion qualitative</i>	Réflexion préalables vidange de Goule	CD18	19-janv
<i>Gestion qualitative</i>	captage Soulagis - groupe 30000	SMIRNE	20-janv
<i>Gestion quantitative</i>	Révision ACS18 - sous groupe ONDE	DDT18	28-janv
<i>Gouvernance/Planification</i>	COFIL démarrage diagnostic Changement climatique	DDT18	01-févr
<i>Gouvernance/Planification</i>	COTEC - vers un PTGE?	DDT18	02-févr
<i>Gestion quantitative</i>	Point dossier volumes prélevables / usages	DDT18	17-févr
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC - vers un PTGE?	DDT18	22-févr
<i>milieux aquatiques</i>	COFIL CTMA Yèvre et affluents	SIVY	02-mars
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC Concert'eau - étude évaluation économique	CD18	02-mars
<i>Gestion quantitative</i>	Révision ACS18 - sous groupe réseau de mesure	DDT18	07-mars
<i>Gouvernance/Planification</i>	Réunion annuelle des Présidents de CLE	EP Loire	08-mars
<i>milieux aquatiques</i>	COFIL Trame verte et bleue	PETR Centre Cher	15-mars
<i>Gestion quantitative</i>	Révision ACS18 - sous groupe mesures agricoles	DDT18	07-avr
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC Concert'eau - forages proximaux	Concert'eau	08-avr
<i>milieux aquatiques</i>	COFIL CTMA Yèvre et affluents	SIVY	12-avr
<i>gestion qualitative</i>	COFIL CT eaux potables captage du Porche	Bourges Plus	25-avr
<i>Gouvernance/Planification</i>	Etude diagnostic changement climatique Cher - C	DDT18	26-avr
<i>Gouvernance/Planification</i>	Etude diagnostic changement climatique Cher - C	DDT18	28-avr
<i>milieux aquatiques</i>	COFIL CTMA Auron, Airain et affluents	SIAB3A	09-mai
<i>Gestion quantitative</i>	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	02-juin
<i>inondation</i>	Rencontre élèves Polytech'Tours	Université Tours	08-juin
<i>milieux aquatiques</i>	Aménagement barrage de la Laiterie	Mehun sur Yèvre	22-juin
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC HMUC - sectorisation	EP Loire	22-juin
<i>milieux aquatiques</i>	Assises des marais - atelier 1	Ville de Bourges	27-juin
<i>Gestion quantitative</i>	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	27-juin
<i>Gouvernance/Planification</i>	Etude diagnostic changement climatique Cher - C	DDT18	28-juin
<i>milieux aquatiques</i>	COTEC CTMA Auron, Airain et affluents	SIAB3A	01-juil
<i>Gestion quantitative</i>	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	21-juil
<i>Gestion qualitative</i>	COFIL Contrat captage Porche	Bourges Plus	01-sept
<i>Gestion quantitative</i>	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	01-sept
<i>Gestion quantitative</i>	Démarche HMUC - COTEC méthodologie/cahiers	EP Loire	08-sept
<i>Gestion quantitative</i>	Révision ACS18 - sous groupe mesures agricoles	DDT18	12-sept
<i>Gouvernance/Planification</i>	Etude diagnostic changement climatique Cher - C	DDT18	26-sept
<i>Gestion quantitative</i>	Révision ACS18 - sous groupe réseau de surveillance	DDT18	26-sept
<i>milieux aquatiques</i>	Journée biodiversité et eau	PETR Centre Cher	07-oct
<i>Gouvernance/Planification</i>	Rencontre eau-SDAGE Loire-Bretagne	AELB	13-oct
<i>Gestion quantitative</i>	COFIL Concert'eau	CD18	18-oct
<i>Gestion quantitative</i>	COFIL HMUC Fouzon	SAGE Cher aval	21-oct
<i>Gestion quantitative</i>	Comment prendre en compte évaporation plan c	AELB	07-nov
<i>Gestion quantitative</i>	RDV Eau - journée sensibilisation	Bourges Plus	08-nov
<i>Gestion quantitative</i>	HMUC Cher - sectorisation	EP Loire	15-nov
<i>milieux aquatiques</i>	COFIL CTMA Auron, Airain et affluents	SIAB3A	16-déc

## Réunions SAGE ou inter-SAGE

<b>Thématique</b>	<b>Objet</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Date</b>
<i>Gouvernance/Planification</i>	CLE SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	11-janv
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC gestion volumérique - bilan de campagne	SAGE Yèvre-Auron	21-févr
<i>Gouvernance/Planification</i>	Inter-SAGE bassin du Cher	SAGE Yèvre-Auron	11-mars
<i>gestion quantitative</i>	Commission thématique gestion quantitative	SAGE Yèvre-Auron	29-mars
<i>Gouvernance/Planification</i>	Bureau de CLE	SAGE Yèvre-Auron	11-avr
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC projet CAYAC - protocole DATRY	SAGE Yèvre-Auron	29-avr
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC projet CAYAC - BRGM	SAGE Yèvre-Auron	23-mai
<i>Gestion quantitative</i>	Inter-SAGE projet CAYAC - BRGM	SAGE Yèvre-Auron	16-juin
<i>Gestion quantitative</i>	Inter-SAGE projet CAYAC - BRGM	SAGE Yèvre-Auron	29-sept
<i>Gouvernance/Planification</i>	CLE SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	12-oct
<i>Gestion quantitative</i>	Journée inter-SAGE stockage de l'eau	3 SAGE	24-nov
<i>Gestion quantitative</i>	COTEC Gestion volumérique - bilan de campagne	SAGE Yèvre-Auron	08-déc